

Décision

Objet : Tarif colloque « espaces à saisir : interstices et communs urbains. La ville à l'épreuve de l'interdisciplinarité. » à Tours les 10 et 11 décembre 2020

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,


DECIDE

- Inscription 30 € HT* par participant
- Gratuit pour :
 - les membres du comité d'organisation
 - les membres de la MSH
 - les étudiants

- Application du taux de tva en vigueur
- La date de réalisation du colloque peut être amenée à être modifiée au vu des restrictions sanitaires.

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX